



Notice
Fiche candidature
ACT Hors Les Murs

INFORMATIONS GENERALES :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique Hors les murs (ACT HLM) prennent en charge quelle que soit leur situation administrative, des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion » (extrait du décret n°2020-1745 du 29 décembre 2020).

1) L'ADIS c'est quoi ?



L'ADIS accompagne toute personne vulnérable en situation de précarité, atteinte ou non de pathologie chronique, dans l'écoute, le respect et le non-jugement.

Trois services :

- ACT avec hébergement
- ACT Hors-les-murs et service d'accompagnement à domicile
- Service de prévention en santé sexuelle

L'ADIS dispose d'espace d'accueil sur chaque site afin de recevoir les personnes, pour des entretiens ou des ateliers.

1) ACT Hors-les-murs

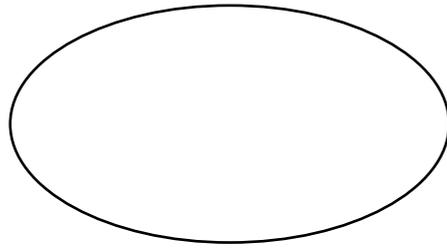
C'est un service d'accompagnement pluridisciplinaire au sein de toute forme d'habitat qui vise à répondre de la manière la mieux adaptée aux besoins des usagers de l'offre de soins et des dispositifs de prévention.

Il a pour objectif d'accompagner les personnes ayant une pathologie chronique somatique. Selon le ministère de la santé et de la prévention, une maladie chronique est « *une maladie de longue durée, évolutive, avec un retentissement sur la vie quotidienne. Elle peut générer des incapacités, voire des complications graves* ».

2) Accompagnement ACT Hors-les-murs

Une prise en charge médicale et psychologique, ainsi qu'un accompagnement social et éducatif sera proposé.

L'équipe est composée de :



Une coordinatrice du service ACT Hors-Murs

Secrétaire
Comptable
Assistante comptable
Agent technique

Psychologue
Infirmier(ère) coordinatrice parcours santé
Aide soignante
Travailleur/euse social(e)

3) Procédure d'admission

Orientation par un partenaire : Complétude de la fiche de candidature



Candidature retenue



Selon les besoins repérés



Pas de suite:
réorientation



**Signature du contrat
d'accompagnement**



4) La participation financière :

Aucune participation ne sera demandée aux personnes accompagnées.

5) Le règlement intérieur :

En cas d'inclusion en ACT Hors-les-murs, la personne cosigne le contrat d'accompagnement ainsi que le règlement de fonctionnement qu'elle s'engage à respecter.

PIECES A FOURNIR

Afin de faciliter l'évaluation de votre demande, nous vous demandons de bien vouloir remplir cette fiche et de joindre, si possible, les documents médicaux qui motivent la demande.

